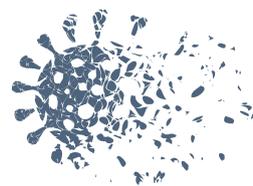


**Information  
importante**



# **PRÉVENTION DU CORONAVIRUS EN ENTREPRISE**

## SYNTHÈSE DES INFORMATIONS ESSENTIELLES

**Pour IG Metall une chose est claire : particulièrement pendant la période de coronavirus, la santé des collaboratrices et collaborateurs occupe une priorité absolue. Des mesures efficaces doivent par conséquent être prises sur tous les postes de travail pour minimiser le risque d'infection des employés.**

### **La crise du coronavirus exige le renforcement des mesures en matière de protection de la santé**

Les dangers sont manifestes et il n'est plus besoin d'analyser la situation: le risque d'être contaminé par le coronavirus est partout présent – il existe aussi sur le lieu de travail. L'objectif principal de la politique de prévention en entreprise en période de pandémie est de ralentir la propagation des infections et de protéger les employés. Il n'y a aucun doute à ce sujet : **travailler en période de pandémie exige des mesures plus strictes en matière de protection de la santé qu'en circonstances normales.** En outre : des précautions particulières doivent être prises pour les salariés particulièrement vulnérables, notamment s'ils souffrent d'antécédents médicaux.

### **Développer une stratégie de prévention et recourir aux responsabilités**

Le développement et la mise en place d'une stratégie efficace de prévention contre le coronavirus en entreprise doit être aussi rapide que possible. Le coronavirus se transmettant en particulier par gouttelettes et par contact rapproché, les mesures de protection visant à réduire le risque de contagion veillent principalement à respecter les mesures d'hygiène et à garantir une distance de sécurité minimale entre les employés. **L'employeur est tenu à certaines obligations : en vertu de la loi, il a une obligation de protection de la santé de ses salariés.** L'employeur a la responsabilité d'organiser les conditions de travail en utilisant les moyens techniques à disposition de manière à respecter les exigences en matière de distance de sécurité et d'hygiène.

Le comité d'entreprise a lui aussi une mission importante. Il doit être consulté pour l'évaluation et la mise en place des mesures obligatoires. Les outils, dont dispose le comité d'entreprise en matière de stratégie de prévention, sont bien connus et adaptés aux nouvelles problématiques, à savoir la gestion et l'évaluation des risques. À noter : dans le cas du coronavirus, l'étape souvent contraignante visant à évaluer un risque, n'est plus nécessaire. Le risque élevé de contamination est incontestable. Pour cette raison, il est important de contrôler rapidement les zones de travail où les règles en matière d'hygiène et de distance de sécurité ne sont pas respectées et prendre en conséquence les mesures de prévention qui s'imposent.

## Appliquer les mesures selon le « principe de priorité »

Les normes applicables en matière de sécurité au travail doivent être satisfaites par la mise en place de diverses mesures techniques, organisationnelles et individuelles. L'analyse sur place des risques potentiels définit les mesures préventives à mettre en place dans l'entreprise concernée. Mais la règle reste la suivante : **le principe de priorité s'applique**. La loi relative à la protection au travail place les mesures techniques devant les mesures organisationnelles. Les mesures de protection individuelle sont relayées au second plan. La protection contre le risque d'infection ne pourra être véritablement efficace uniquement si plusieurs mesures sont combinées.

## La délégation des responsabilités comme clé du succès

Les mesures les plus efficaces atteindront l'effet escompté à la seule condition que tous les collaborateurs soient suffisamment impliqués. Déléguer systématiquement et largement est la clé de la réussite en matière de prévention. Les employés sont également mis à contribution : ils doivent veiller à l'application des règles en matière de distance de sécurité et d'hygiène et s'assurer que les mesures obligatoires sont respectées par tous.

# Mesures de prévention et de protection contre le coronavirus

## Mesures techniques sélectionnées

- ▶ Marquage des distances minimales au niveau du terminal de pointage ou au niveau du tourniquet avec la mise en place de marquages au sol
- ▶ Disposer les machines et le mobilier de manière à respecter les distances de sécurité minimales
- ▶ Installation de parois transparentes
- ▶ Utilisation de locaux supplémentaires
- ▶ Régler le système de ventilation, assurer une ventilation régulière
- ▶ Mise à disposition d'outils supplémentaires

## Mesures organisationnelles sélectionnées

- ▶ Respect des distances minimales dans les vestiaires, les sanitaires, les salles de pause et les cantines
- ▶ Élargir les voies de circulation internes
- ▶ Réorganiser les processus de travail au niveau de la production de sorte à respecter les distances minimales entre les employés
- ▶ Restructurer l'organisation du travail au bureau, convenir de modes de travail alternatifs comme le télétravail
- ▶ Mettre en place des horaires de travail et des pauses décalés
- ▶ Éviter les voyages d'affaires inutiles, planifier soigneusement les activités extérieures indispensables

## Les mesures de protection individuelle sont d'importance secondaire.

- ▶ Identifier d'éventuels symptômes avant de partir au travail
- ▶ Éviter autant que possible la foule dans les transports publics pour aller ou rentrer du travail, utiliser de préférence la voiture, le vélo ou la navette d'usine en respectant les règles de distanciation
- ▶ Porter un masque de protection nasale/buccale ou un équipement de protection individuelle
- ▶ Faire attention à l'hygiène individuelle des mains et aux étiquettes pour la toux et les éternuements



Sprache: französisch

IG Metall-Vorstand | FB Arbeitsgestaltung und Qualifizierungspolitik | Ressort Arbeitsgestaltung und Gesundheitsschutz | Wilhelm-Leuschner-Straße 79 | 60329 Frankfurt am Main

Source : Corona-Prävention im Betrieb. Infektionsrisiken durch Arbeitsgestaltung und Gesundheitsschutz minimieren. August 2020.  
[www.igmetall.de/im-betrieb/gesundheit-und-arbeitsschutz/corona-praevention-beschaefigte-im-betrieb-schuetzen](http://www.igmetall.de/im-betrieb/gesundheit-und-arbeitsschutz/corona-praevention-beschaefigte-im-betrieb-schuetzen)